

Règles du jeu du stage de 3^e année de l'option Économie Industrielle

« Toute activité humaine organisée fait intervenir une structure qui définit la « manière de jouer », que ce soit dans une activité sportive ou dans le fonctionnement de l'économie. Prenons le cas du football professionnel. Il obéit à une série de règles formelles et de normes informelles (ne pas blesser volontairement un joueur de l'équipe adverse...) appliquées sous le contrôle d'arbitres et de juges de touche. Le déroulement effectif des parties ne dépend pas seulement des règles formelles définissant la structure incitative pour les joueurs et de la force des normes informelles mais aussi de l'efficacité de leur mise en application. Si l'on change les règles formelles, la manière de pratiquer le sport en sera modifiée, mais par ailleurs, quiconque a vu jouer des joueurs professionnels le sait, il est souvent payant d'enfreindre les règles (et de blesser délibérément l'attaquant principal de l'équipe adverse). Ainsi en va-t-il du fonctionnement propre à une économie. Pour le comprendre, il faut explorer en profondeur la manière dont les institutions travaillent en observant aussi bien les conséquences des incitations formelles que les résultats souvent inattendus ». (Douglass North, *Le processus du développement économique*, Éditions d'Organisation, page 73.)

Cette proposition de Douglass North sur le cadrage institutionnel de l'économie s'applique aussi à l'organisation du stage de 3^e année de l'option. Les paragraphes qui suivent rappellent l'enjeu pédagogique et institutionnel du stage pour l'école et ses étudiants. Ils précisent les règles du jeu encadrant le stage et les modalités de leur application.

1. Objectif du stage de 3^e année

L'objectif du stage est de permettre de cadrer une réflexion économique sur un problème posé par une entreprise. Il doit donner lieu à un rapport scientifique (au format d'un article d'économie) et à une présentation de 30 minutes suivie de questions. Bien entendu, cet objectif n'est pas nécessairement celui de l'entreprise d'accueil, ni celui qui vous fait choisir telle entreprise plutôt que telle autre. Aussi faut-il clarifier les modalités dans lesquelles cet objectif peut être atteint à la satisfaction mutuelle de l'école et de l'étudiant.

2. Choix de l'entreprise

Le choix de l'entreprise est entièrement libre. L'option d'un pré-recrutement n'est pas exclue. Seule compte la possibilité de réaliser, soit dans le cours du travail fait pour la firme, soit en marge de celui-ci, un travail débouchant sur le rapport scientifique attendu. Bien entendu, l'entreprise doit connaître ces contraintes et ménager le temps nécessaire pour que le rapport puisse être fait.

3. Durée du stage

Le stage dure entre quatre et six mois. Il s'effectue entre janvier et septembre de la dernière année. En 2019, les soutenances auront lieu en juin ou en septembre. A partir de 2020, toutes les soutenances auront lieu en septembre.

4. Contenu du rapport scientifique et de l'exposé de soutenance

Le rapport doit faire une vingtaine de pages. Il contient une introduction problématique, une revue sommaire de la littérature économique, une présentation formelle (quantifiée ou non, selon les cas) de l'analyse menée, une discussion des résultats et de leur utilité pour l'entreprise. La présentation orale résume ces différents points. Il est souhaitable qu'un représentant de l'entreprise assiste à la soutenance.

5. Cadrage du rapport scientifique

Trois périodes sont à distinguer. La période de choix, l'avant-stage, le stage lui-même.

- **Dans la période de choix**, chaque étudiant discute avec les encadrants à sa guise. Le thème du rapport scientifique doit être défini en discussion avec un enseignant de l'équipe (OB, PF, MK) et validé par celui-ci avant la signature de la convention. Le choix de l'encadrant est libre sous condition que celui-ci n'ait pas dépassé son quota d'élèves ($\lfloor N/3 \rfloor + 1$).

- **Durant l'avant-stage** (entre la signature de la convention et le début effectif T0), le travail de définition problématique et d'exploration de la littérature pertinente peut commencer. L'encadrant et ses collègues sont à la disposition de l'élève.

- **Durant le stage, 5 réunions**, de préférence en face-à-face, **sont obligatoires**. Les deux premières à T0+1 mois et T0+2mois doivent permettre de caler la problématique et le plan de travail en amont de la rédaction du rapport. Elles débouchent sur la validation du plan du rapport attendu. Une autre réunion sera programmée en cours de rédaction (à T0+3 ou T0+4). Enfin, le rapport et la présentation doivent être validés par l'enseignant avant la soutenance (S) : respectivement à S-3 semaines et à S-1 semaine.

Il revient aux élèves de planifier ces 5 réunions. Tout manquement pourra être sanctionné (carton jaune). Les validations successives sont nécessaires pour que la soutenance puisse avoir lieu. Et avec elle, la délivrance du diplôme.